



ASI 502 Translucide

Section 1: Identification

American Sealants, Inc.
9190 Yeager Ln

Fort Wayne, Indiana 46809

Téléphone (en): 260-489-0728
Télécopieur (fax): 260-489-0519

Identificateur de produit: ASI 502 Translucide
Utilisation recommandée: Adhésif, agents liants
Restrictions d'utilisation: Aucun connu

Numéro de téléphone d'urgence
Infotrac: +1-800-535-5053 (À l'intérieur
de US)
Infotrac: +1-352-323-3500 (À l'extérieur
US)

Section 2: Identification des dangers

Classification dangers

Ce produit n'est pas dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS, 2015).

Éléments d'étiquetage

Conseils de prudence

Prévention

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Autres dangers

Donnée non disponible

Section 3: Composition/ Informations sur les Composants

Nature chimique: Elastomère de silicone

Ce produit est un mélange.

Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

Section 4: Premiers Secours

FICHE DE DONNÉES SAFTEY

Identificateur de produit: ASI 502 Translucide

Révision: 1

Description des premiers secours

Conseils généraux:

S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer ; consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau.

Contact avec les yeux:

Rincer les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles après 1-2 minutes et continuer le rinçage encore plusieurs minutes. Si des effets se produisent, appelez un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau. Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins:

Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

Section 5: Mesures de Lutte Contre L'Incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inappropriés:

Aucun(e) à notre connaissance.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

Oxydes de carbone. Oxydes de silicium.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:

Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie:

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.. Évacuer la zone.. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

FICHE DE DONNÉES SAFTEY

Identificateur de produit: ASI 502 Translucide

Révision: 1

Équipements de protection particuliers des pompiers:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.. Utiliser un équipement de protection individuelle.
---	--

Section 6: Mesures à Prendre en cas de Dispersion Accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Précautions pour la protection de l'environnement:

Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Essuyer ou racler et contenir à des fins de récupération ou d'élimination. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

Section 7: Manipulation et Stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Conditions de stockage sûres:

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts.
Matériaux inappropriés pour les conteneurs: Aucun(e) à notre connaissance.

Section 8: Contrôles de L'exposition/ Protection Individuelle

Paramètres de contrôle

FICHE DE DONNÉES SAFTEY

Identificateur de produit: ASI 502 Translucide

Révision: 1

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucune valeur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Alcool polyvinylique ("PVA"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Autre protection: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, pour une manipulation à température élevée sans ventilation suffisante, utiliser un appareil de protection respiratoire filtrant homologué.

Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces:
Filtre anti-gaz contre les vapeurs organiques.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

Aspect	Pâte	Couleur:	Incolore
Odeur:	Acide Acétique	Seuil olfactive	Donnée non disponible
pH:	Non applicable	Point/intervalle de fusion:	Donnée non disponible
Point de congélation:	Donnée non disponible	Point d'ébullition (760 mmHg):	Non applicable
Point d'éclair:	coupelle fermée >100 °C	Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1):	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz):	Non classé comme danger d'inflammabilité	Limite d'explosivité, inférieure:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure:	Donnée non disponible	Tension de vapeur:	Non applicable

FICHE DE DONNÉES SAFTEY

Identificateur de produit: ASI 502 Translucide

Révision: 1

Densité de vapeur relative (air = 1):	Donnée non disponible	Densité relative (eau = 1) :	1.007
Hydrosolubilité:	Donnée non disponible	Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Donnée non disponible	Température de décomposition:	Donnée non disponible
Viscosité dynamique:	Non applicable	Viscosité cinématique:	Non applicable
Propriétés explosives:	Non explosif	Propriétés comburantes:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Poids moléculaire:	Donnée non disponible		
Taille des particules:	Donnée non disponible		

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

Section 10: Stabilité et Réactivité

Réactivité:	Non classé comme danger de réactivité.
Stabilité chimique:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses:	Peut réagir avec les agents oxydants forts. Lorsqu'il est chauffé à des températures supérieures à 150° C (300° F) en présence de l'air, des traces de formaldéhyde peuvent être émises. Une ventilation adéquate est nécessaire.
Conditions à éviter:	Aucun(e) à notre connaissance.
Matières incompatibles:	Oxydants
Produits de décomposition dangereux:	Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Formaldéhyde.

Section 11: Informations Toxicologiques

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

Informations sur les voies d'exposition probables	Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Ingestion.
Toxicité aiguë (représente les expositions à court terme avec effets immédiats – aucun effet chronique ou différé connu sauf indication contraire)	
Toxicité aiguë par voie orale	Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.
	Comme produit. La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.
	Basé sur l'information pour le composant (s): DL50, > 5,000 mg/kg Estimation

FICHE DE DONNÉES SAFTEY

Identificateur de produit: ASI 502 Translucide

Révision: 1

Toxicité aiguë par voie cutanée	Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives. Comme produit. La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.
Toxicité aiguë par inhalation	Basé sur l'information pour le composant (s): DL50, > 2,000 mg/kg Estimation Une brève exposition (quelques minutes) ne devrait pas provoquer d'effets nocifs. Les vapeurs du produit chauffé peuvent provoquer une irritation respiratoire. Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Basé sur l'information pour le composant (s): Une exposition prolongée ne devrait pas provoquer une irritation cutanée importante. Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Basé sur l'information pour le composant (s): Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire. Peut occasionner une légère sensation d'inconfort aux yeux.
Sensibilisation:	Pour la sensibilisation cutanée. Contient un (des) composant(s) qui n'a (n'ont) pas causé de sensibilisation allergique cutanée chez les cobayes. Concernant la sensibilisation respiratoire: Aucune information pertinente n'a été trouvée.
Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique):	L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.
Danger par aspiration:	Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.
Toxicité chronique (représente les expositions à plus long terme avec des doses répétées entraînant des effets chroniques/différés – aucun effet immédiat connu sauf indication contraire)	
Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées):	En se basant sur les données disponibles pour le(s) composant(s), les expositions répétées ne devraient pas causer d'effets nocifs importants.
Cancérogénicité:	Aucune donnée trouvée.
Tératogénicité:	Contient un ou des composants qui n'ont pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus chez les animaux de laboratoire.
Toxicité pour la reproduction:	Contient un ou des composants qui n'ont pas porté atteinte à la reproduction dans des études sur des animaux.
Mutagénicité:	Les résultats d'études de toxicologie génétique in vitro ont été négatifs pour les composants testés. Les résultats d'études de toxicologie génétique sur des animaux ont été négatifs pour les composants testés.

Section 12: Informations Écologiques

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

Toxicité: Pas de données disponibles.

Persistance et dégradabilité: Pas de données disponibles.

FICHE DE DONNÉES SAFTEY

Identificateur de produit: ASI 502 Translucide

Révision: 1

Potentiel de bioaccumulation:	Pas de données disponibles.
Mobilité dans le sol:	Pas de données disponibles.

Section 13: Considérations Relatives à L'élimination

Méthodes d'élimination:

NE PAS JETER À L'ÉGOUT, NI SUR LE SOL, NI DANS UN PLAN D'EAU. Toutes pratiques concernant l'élimination doivent être conformes aux lois et règlements fédéraux et locaux, de même qu'à ceux des provinces ou des états. Les règlements peuvent varier selon l'endroit. Seul le producteur de déchets est responsable de la caractérisation des déchets et de la conformité aux lois applicables. EN TANT QUE VOTRE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS PAS DE CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE MANAGEMENT NI SUR LES PROCÉDÉS DE FABRICATION DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE PRODUIT. L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS CE DOCUMENT SE RAPPORTE UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QU'EXPÉDIÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES DÉCRITES DANS LA SECTION 3 DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE: «Composition/Informations sur les composants». POUR LES PRODUITS NON UTILISÉS ET NON CONTAMINÉS, les choix privilégiés comprennent l'acheminement du produit vers un endroit approuvé ou un spécialiste autorisé dans les domaines suivants: Incinérateur ou appareil pour la destruction thermique. Pour toute information additionnelle, consulter: Information sur la manutention et l'entreposage, section 7 de la fiche signalétique Information sur la stabilité et la réactivité, section 10 de la fiche signalétique Informations réglementaires, section 15 de la fiche signalétique

Méthodes de traitement et d'élimination des emballages usés:

Les contenants vides doivent être recyclés ou éliminés par une installation agréée pour le traitement des déchets. Seul le producteur de déchets est responsable de la caractérisation des déchets et de la conformité aux lois applicables. Ne pas réutiliser les contenants pour un quelqu'autre usage.

Section 14: Informations Relatives au Transport

TDG

Non réglementé pour le transport

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

Not regulated for transport

Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

IGC

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

Not regulated for transport

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

Section 15: Informations Relatives à la Réglementation

FICHE DE DONNÉES SAFTEY

Identificateur de produit: ASI 502 Translucide

Révision: 1

Liste canadienne intérieure des substances (DSL)

Toutes les substances continues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

Section 16: Autres Informations

Date d'émission: 6-26-2015

Date de révision: 5-4-2023

Revision: 1

Texte complet pour autres abréviations

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Avis de non-responsabilité :

FICHE DE DONNÉES SAFETY

Identificateur de produit: ASI 502 Translucide

Révision: 1

The information contained herein is based on data considered accurate which has been obtained from other companies and organizations.

Fin du document